



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : MARCHÉ DE TRAVAUX DE LA PHASE
2 POUR LA RESTRUCTURATION ET
L'EXTENSION DU CENTRE CULTUREL ET
SPORTIF GEORGES POMPIDOU A VINCENNES
– LOT 08 : TRIBUNE TELESCOPIQUE ET
FAUTEUILS, PASSE AVEC LA SOCIETE SARL
HUGON**

**DÉCISION N° DM-25-412
EN DATE DU 01 DECEMBRE 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-22-178 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre LEBEAU, Adjoint au Maire ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé au JOUE et au BOAMP le 27 mars 2025 relatif aux travaux de la phase 2 pour la restructuration et l'extension du centre culturel et sportif Georges Pompidou à Vincennes ;

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 06 novembre 2025 donnant un avis favorable ;

CONSIDÉRANT l'offre de la société SARL HUGON jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement pour le lot 08 : Tribune télescopique et fauteuils ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société SARL HUGON, sise ZAC Grands Camps – 46090 MERCUES, représentée par Monsieur Jean HUGON, Gérant, le marché de travaux de la phase 2 pour la restructuration et l'extension du centre culturel et sportif Georges Pompidou à Vincennes – Lot 08 : Tribune télescopique et fauteuils.

Les travaux et prestations associées faisant l'objet du marché sont réglés sur la base du prix global et forfaitaire dont le montant s'élève à 393 000,00 € HT (471 600,00 € TTC).

La durée du marché est de 29 mois à compter de l'ordre de service de démarrage, dont 5 mois de période de préparation.

Le marché n'est pas reconductible.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de l'urbanisme, des
grands travaux, de l'habitat et des travaux de
construction, d'entretien et de maintenance des
équipements publics,

Signé

Pierre LEBEAU

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20251201-lmc1H13443H1-AR
Date de réception en Préfecture : 01/12/2025
Date de Publication : 01/12/2025